

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact**

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

**Cadre réservé à l'administration**

Date de réception :

08 mars 2013

Dossier complet le :

08 mars 2013

N° d'enregistrement :

F07413 P0038

**1. Intitulé du projet**

Defranchement de 750 m<sup>2</sup> en vue de l'édification d'une  
maison d'habitation à BONNAE LA COTE

**2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire**

**2.1 Personne physique**

Nom :

Prénom :

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

SARL G-PDM.

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. DURU Georges.

RCS / SIRET

17151211553111516110101151

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et  
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51 a)	Defranchement de 750 m <sup>2</sup> .

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

**4.1 Nature du projet**

Defranchement de 750 m<sup>2</sup> en vue de l'édification  
d'une maison à usage d'habitation individuelle.

4.2 Objectifs du projet

Construct d'une maison.

« Révisé le 10/04/77 »

« 11/04/77 »

« 12/04/77 »

4.3 Décrivez sommairement le projet  
4.3.1 dans sa phase de réalisation

Defrichage et desouchage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

→ Maison à usage d'habitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

→ Autorisation de défrichage.  
→ Remise de Costruire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (coûteuse) de l'opération - précisez les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
De frichage de 750 m <sup>2</sup> .	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Port de Py de Lays  
à Remireu-la-Gât

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

→ Bois

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/trace de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la commune, zone A Va  
Construct à usage d'habitat autarcic  
(Voir CU).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	II	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	II	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	II	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?  
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Debrichage de bois sur 750 m <sup>2</sup>
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, le terrain est situé en limite de bois,  
la parcelle riverain est déjà construite.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée :	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Certificat d'urbanisme

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

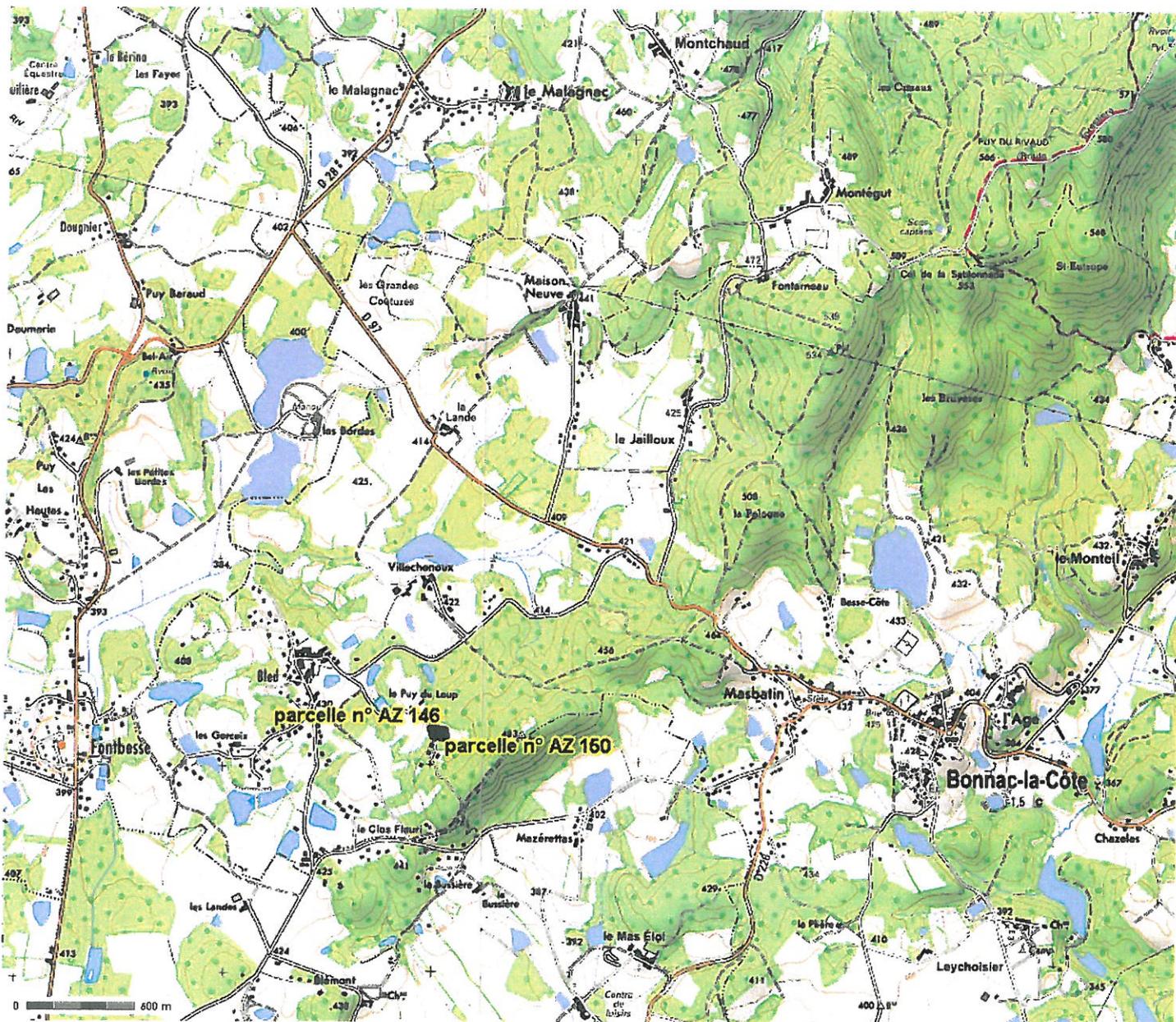
Limoges

le

08/02/2013

Signature



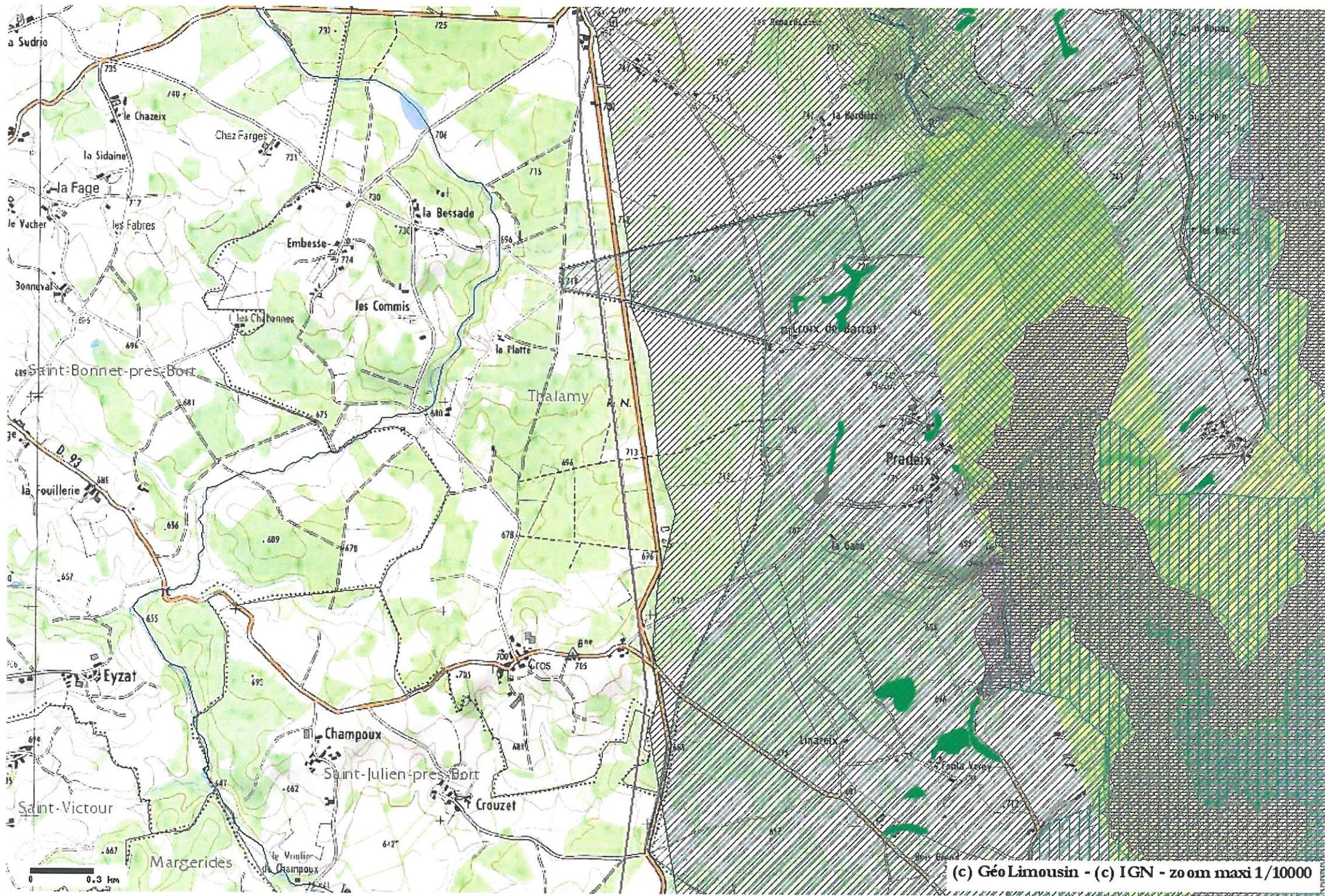


Annexe 5

Plan  
de forêt

Route du Puy du Loup







Commune de Bonnac-la-Côte

dossier n° CUb 087 020 12 J6260

date de dépôt : 14 novembre 2012  
demandeur : CABINET DUARTE, représenté  
par Monsieur DUARTE Victor  
pour : la construction d'une maison  
d'habitation  
adresse terrain : lieu-dit Puy du Loup, à  
Bonnac-la-Côte (87270)

**CERTIFICAT d'URBANISME**  
délivré au nom de la commune  
Opération réalisable

Le maire de Bonnac-la-Côte,

Vu la demande présentée le 14 novembre 2012 par CABINET DUARTE, représenté par DUARTE Victor demeurant 7 Rue Banc Léger, Limoges (87000), en vue d'obtenir un certificat d'urbanisme :

• Indiquant, en application de l'article L.410-1 b) du code de l'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain :

- cadastré AZ-150, AZ-146
- situé lieu-dit Puy du Loup  
87270 Bonnac-la-Côte

et précisant si ce terrain peut être utilisé pour la réalisation d'une opération consistant en la construction d'une maison d'habitation ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.410-1, R.410-1 et suivants ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 31/03/2006, modifié le 10/07/2009 ;

**CERTIFIE**

**Article 1**

**Le terrain objet de la demande peut être utilisé pour la réalisation de l'opération envisagée.**

La construction devra avoir un système d'assainissement individuel conforme. Une attestation de conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif devra être jointe au dossier de demande de permis.

Si la construction projetée touche un massif boisé de plus de 4 ha, une autorisation de défrichement sera nécessaire, joindre au permis de construire l'étude d'impact ou la décision de l'Autorité Environnementale dispensant le demandeur de réaliser une étude d'impact et le récépissé de la demande de défrichement.

### Article 2

Le terrain est situé dans une commune dotée d'un plan local d'urbanisme susvisé.  
Les articles suivants du code de l'urbanisme sont notamment applicables :

- art. L.111-1-4, art. R111-2, R.111-4, R.111-16 et R.111-21.

Zone(s) et coefficient(s) d'occupation des sols :

- zone AUa

Le terrain est grevé des servitudes d'utilité publique suivantes :

- - Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage instituées en application des articles L. 281-1 et R. 241-1 à R. 243-3 du Code de l'aviation civile ;

### Article 3

Le terrain est situé à l'intérieur d'un périmètre dans lequel s'applique un droit de préemption urbain par délibération du 31 mars 2008 au bénéfice de la commune.

### Article 4

L'état des équipements publics existants ou prévus est le suivant :

Équipement	Terrain desservi	Capacité suffisante	Gestionnaire du réseau	Date de desserte
Eau potable	Oui			
Électricité	Oui			
Assainissement	Non			
Voirie	Oui			

### Article 5

Les taxes suivantes pourront être exigées à compter de l'obtention d'un permis ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable :

TA Communale	Taux = 3,00%
TA Départementale	Taux = 2,00 %
Redevance d'Archéologie Préventive	Taux = 0,40 %
Redevance bureau	

### Article 6

Les participations ci dessous pourront être exigées à l'occasion d'un permis ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable. Si tel est le cas elles seront mentionnées dans l'arrêté de permis ou dans un arrêté pris dans les deux mois suivant la date du permis tacite ou de la décision de non opposition à une déclaration préalable.

#### **Participations exigibles sans procédure de délibération préalable :**

- Participations pour équipements publics exceptionnels (articles L. 332-6-1-2° c) et L. 332-8 du code de l'urbanisme)

#### **Participations préalablement Instaurées par délibération :**

- Participation pour voiries et réseaux (articles L. 332-6-1-2° d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2 du code de l'urbanisme)

### Article 7

Préalablement à la réalisation de votre projet, les formalités suivantes pourront être nécessaires :

- demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes

Fait, le 19 12 2012,

Le maire,

Claude BRUNAUD



*La présente déclaration est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales*

Le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'État. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).  
 Durée de validité : Le certificat d'urbanisme a une durée de validité de 18 mois. Il peut être prorogé par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée du certificat pour lequel vous demandez la prorogation au moins deux mois avant l'expiration du délai de validité.  
 Effets du certificat d'urbanisme : le certificat d'urbanisme est un acte administratif d'information, qui consacre le droit applicable en mentionnant les possibilités d'utilisation de votre terrain et les différentes contraintes qui peuvent l'affecter. Il n'a pas valeur d'autorisation pour la réalisation des travaux ou d'une opération projetée.  
 Le certificat d'urbanisme crée aussi des droits à votre égard. Si vous déposez une demande d'autorisation (par exemple une demande de permis de construire) dans le délai de validité du certificat, les nouvelles dispositions d'urbanisme ou un nouveau régime de taxes ne pourront pas vous être opposées, sauf exceptions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique.



# Demande de Certificat d'urbanisme



N° 13410\*02

**Vous pouvez utiliser ce formulaire pour :**

- Connaître le droit de l'urbanisme applicable sur un terrain
- Savoir si l'opération que vous projetez est réalisable

## Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

CU 087 020 1256260  
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

MAIRIE DE BONNAC-LA-COTE

le 14 NOV. 2012

Cachet de la mairie et signature du receveur

 a) Certificat d'urbanisme d'information

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain

 b) Certificat d'urbanisme opérationnel

Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée

## Vous êtes un particulier

Madame  Monsieur 

Nom : Prénom :

## Vous êtes une personne morale

Dénomination : SARL Cabinet DUARTE Raison sociale :

N° SIRET : 48077934700024 Catégorie juridique : SARL

Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur 

Nom : DUARTE Prénom : Victor

Adresse : Numéro : 7 Voie : Rue Banc Léger

Lieu-dit : Localité : LIMOGES

Code postal : 87000 BP : Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

 J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :*J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.***Localisation du (ou des) terrain(s)**

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

*Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire*

Adresse du (ou des) terrain(s) :

Numéro : Voie :

Lieu-dit : " Puy du Loup " Localité : BONNAC LA COTE

Code postal : 87270 BP : Cedex :

Références cadastrales : section et numéro<sup>1</sup> (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer les premières ci-dessous et les suivantes sur une feuille séparée) : Section AZ n°146 et 150Superficie du (ou des) terrain(s) (en m<sup>2</sup>) : 1938 m<sup>2</sup> environ ( Lot n°3 )

**6 - Cadre réservé à l'administration - Mairie -**

Articles L.111-A et R.419-18 du code de l'urbanisme

**État des équipements publics existants**

Le terrain est-il déjà desservi ?

Équipements :

Voirie : Oui  Non Eau potable : Oui  Non Assainissement : Oui  Non Électricité : Oui  Non 

Observations :

**État des équipements publics prévu**

La collectivité a-t-elle un projet de réalisation d'équipements publics desservant le terrain ?

Équipements		Par quel service ou concessionnaire?	Avant le
Voirie	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Eau potable	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Assainissement	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Électricité	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		

Observations :

Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus.

A Limoges

Le : 05/11/2012



Votre demande doit être établie en deux exemplaires pour un certificat d'urbanisme d'information ou quatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme opérationnel. Elle doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Si vous souhaitez obtenir un certificat d'urbanisme d'information, vous devez fournir la pièce CU1.

Si vous souhaitez obtenir un certificat d'urbanisme opérationnel, vous devez fournir les pièces CU1 et CU2. La pièce CU3 ne doit être jointe que s'il existe des constructions sur le terrain.

*Cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande*

Pièces à joindre	A quoi ça sert ?	Conseils
<input checked="" type="checkbox"/> <b>CU1.</b> <b>Un plan de situation</b> [Art. R. 410-1 al 1 du code de l'urbanisme]	Il permet de voir la situation du terrain à l'intérieur de la commune et de connaître les règles d'urbanisme qui s'appliquent dans la zone où il se trouve. Il permet également de voir s'il existe des servitudes et si le terrain est desservi par des voies et des réseaux.	Pour une meilleure lisibilité du plan de situation, vous pouvez : - Rappeler l'adresse du terrain - Représenter les voies d'accès au terrain ; - Représenter des points de repère.  L'échelle et le niveau de précision du plan de situation dépendent de la localisation du projet.  Ainsi, une échelle de 1/25000 (ce qui correspond par exemple à une carte de randonnée) peut être retenue pour un terrain situé en zone rurale ;  Une échelle comprise entre 1/2000 et 1/5000 (ce qui correspond par exemple au plan local d'urbanisme ou à un plan cadastral) peut être adaptée pour un terrain situé en ville.
<input checked="" type="checkbox"/> <b>CU2.</b> <b>Une note descriptive succincte</b>	Elle permet d'apprécier la nature et l'importance de l'opération. Elle peut comprendre des plans, des croquis, des photos.	Elle précise selon les cas : - la description sommaire de l'opération projetée (construction, lotissement, camping, golf, aires de sport ...), - la destination et la localisation approximative des bâtiments projetés dans l'unité foncière, s'il y a lieu ; - la destination des bâtiments à conserver ou à démolir, s'il en existe.
S'il existe des constructions sur le terrain :		
<input type="checkbox"/> <b>CU3.</b> <b>Un plan du terrain, s'il existe des constructions.</b>	il est nécessaire lorsque des constructions existent déjà sur le terrain. Il permet de donner une vue d'ensemble.	Il doit seulement indiquer l'emplacement des bâtiments existants.



## Note descriptive succincte du projet

**Vous pouvez vous aider de cette feuille pour rédiger la note descriptive succincte de votre projet lorsque la demande porte sur un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L. 410-1 b), si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.**

### **Description sommaire de l'opération projetée (construction, lotissement, camping, golf, aires de sport ...)**

Construction d'un bâtiment à usage d'habitation d'une surface de plancher maximale de 300m<sup>2</sup>, sur le lot n°3 d'une superficie approximative de 1938m<sup>2</sup>.

### **Si votre projet concerne un ou plusieurs bâtiments**

indiquez la destination et la localisation approximative des bâtiments projetés dans l'unité foncière :

Construction à usage d'habitation et Implantation conforme à la réglementation d'urbanisme.

Indiquez la destination des bâtiments à conserver ou à démolir

**Vous pouvez compléter cette note par des feuilles supplémentaires, des plans, des croquis, des photos. Dans ce cas, précisez ci-dessous la nature et le nombre des pièces fournies.**

# ANNEXE 2

## DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME

**UNITE FONCIERE:** DEPARTEMENT DE HAUTE-VIENNE  
COMMUNE DE BONNAC-LA-COTE Lieu dit : "Puy du Loup"  
Section AZ n°146 et 150.

**PROPRIETAIRES:** M. BELIVIER Albert | Mme. BOUCHERON Christiane  
7, Rue des Ecoles | Résidence le Lemovice  
87000 LIMOGES | 7, Rue des Ecoles  
87000 LIMOGES

### PROJET :

Détachement d'un lot à bâtir dans le cadre d'une déclaration préalable en vue de l'édification :

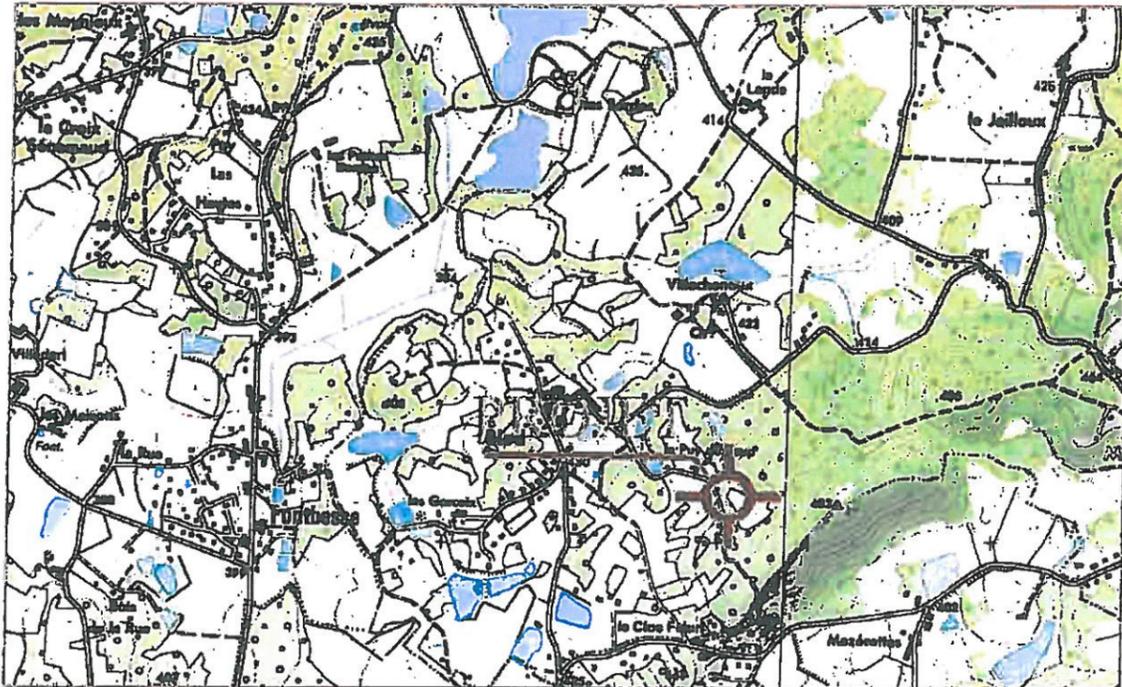
- Sur le Lot n°3, d'une superficie approximative de 1938 m<sup>2</sup>, d'une construction à usage d'habitation d'une Surface De Plancher des Constructions (SDPC) de 300 m<sup>2</sup>.

### CONTENANCE CADASTRALE :

 Lot n°3: 19a38ca

## PLAN DE SITUATION

ECHELLE : 1/25 000



 **Cabinet Duarte**  
S.A.R.L. de Géomètres Experts  
TOUT DROIT DE REPRODUCTION RESERVE

Bureau principal : 7 rue Baso Léger - 87 000 LIMOGES  
TEL : 05.55.32.26.89 FAX : 05.55.34.23.89 - email : geometrie@cabinetduarte.com  
Société inscrite à l'Ordre des Géomètres E.P. n° 2008 020 0004  
Cabinet DUARTE - S.A.R.L. de Géomètres Experts au capital de 15 000 € - RCS LIMOGES 348 779 347 88004 - TVA Intr. 1-65 428 779 347

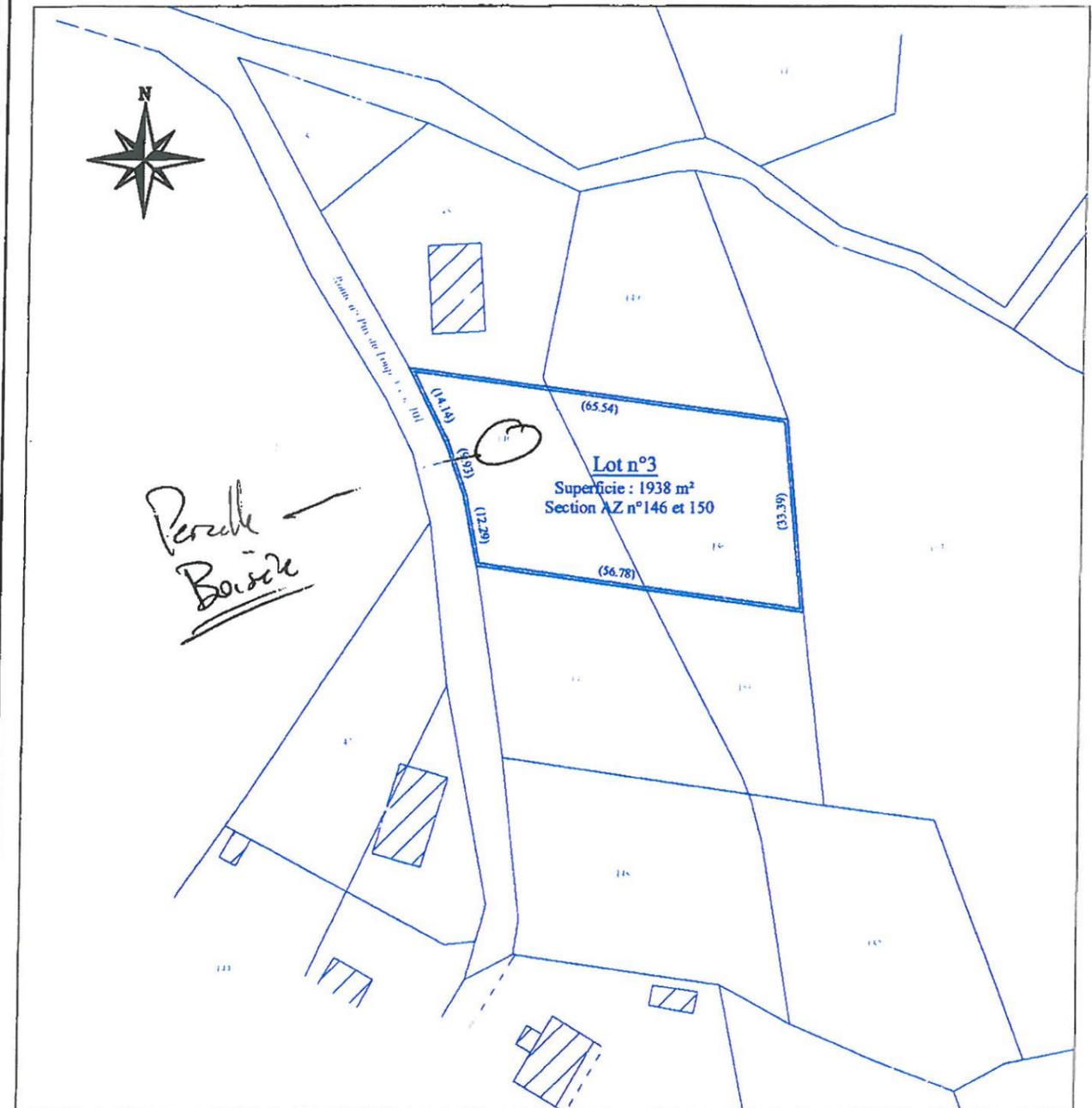
Dossier : 06025-CU 05/11/12

Cabinet Duarte - Tout droit de reproduction réservé.

Toute utilisation du présent document autre que celle précisée lors de la commande ne saurait engager la responsabilité de son auteur.

## ESQUISSE DE DIVISION

ECHELLE : 1/1000



### Nota:

- Esquisse établie d'après un extrait cadastral;
- Contenances cadastrales et cotes graphiques fournies à titre indicatif;
- La faisabilité devra être vérifiée après consultation des services techniques de la commune, relevé topographique, recensement des réseaux existants et dimensionnement des réseaux à prévoir.
- Le présent plan ne fait pas un état exhaustif des éventuelles servitudes existantes ou à créer



**Cabinet Duarte**  
S.A.R.L. de Géomètres Experts  
TOUT DROIT DE REPRODUCTION RESERVE

Dossier : 06025-CU 05/11/12

Cabinet Duarte - Tout droit de reproduction réservé.

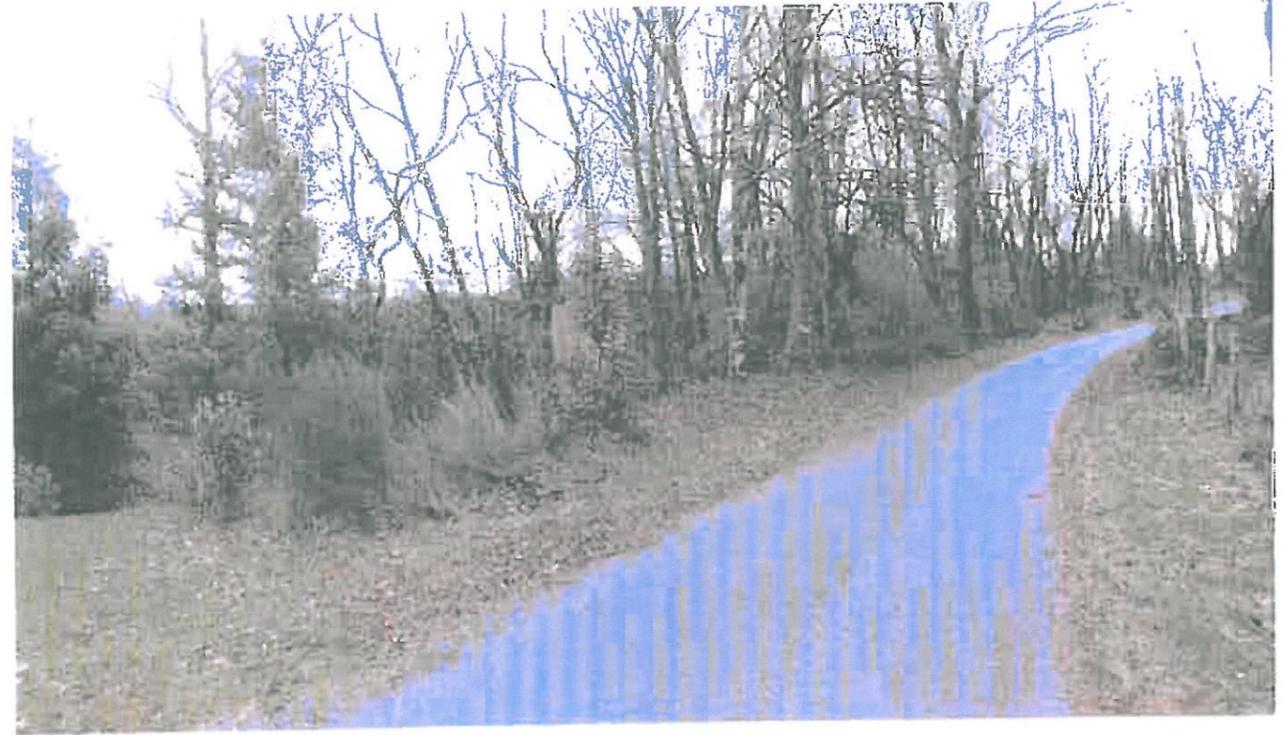
Toute utilisation du présent document autre que celle précisée lors de la commande ne saurait engager la responsabilité de son auteur.

Bureau principal : 7 rue Baso Léger - 87 000 LIMOGES  
TEL : 05.55.32.26.89 FAX : 05.55.34.23.89 - email : geometrie@cabinetduarte.com  
Société inscrite à l'Ordre des Géomètres E.P. n° 2008 020 0004  
Cabinet DUARTE - S.A.R.L. de Géomètres Experts au capital de 15 000 € - RCS LIMOGES 348 779 347 88004 - TVA Intr. 1-65 428 779 347

# ANNEXE 3.



**Photo 01**



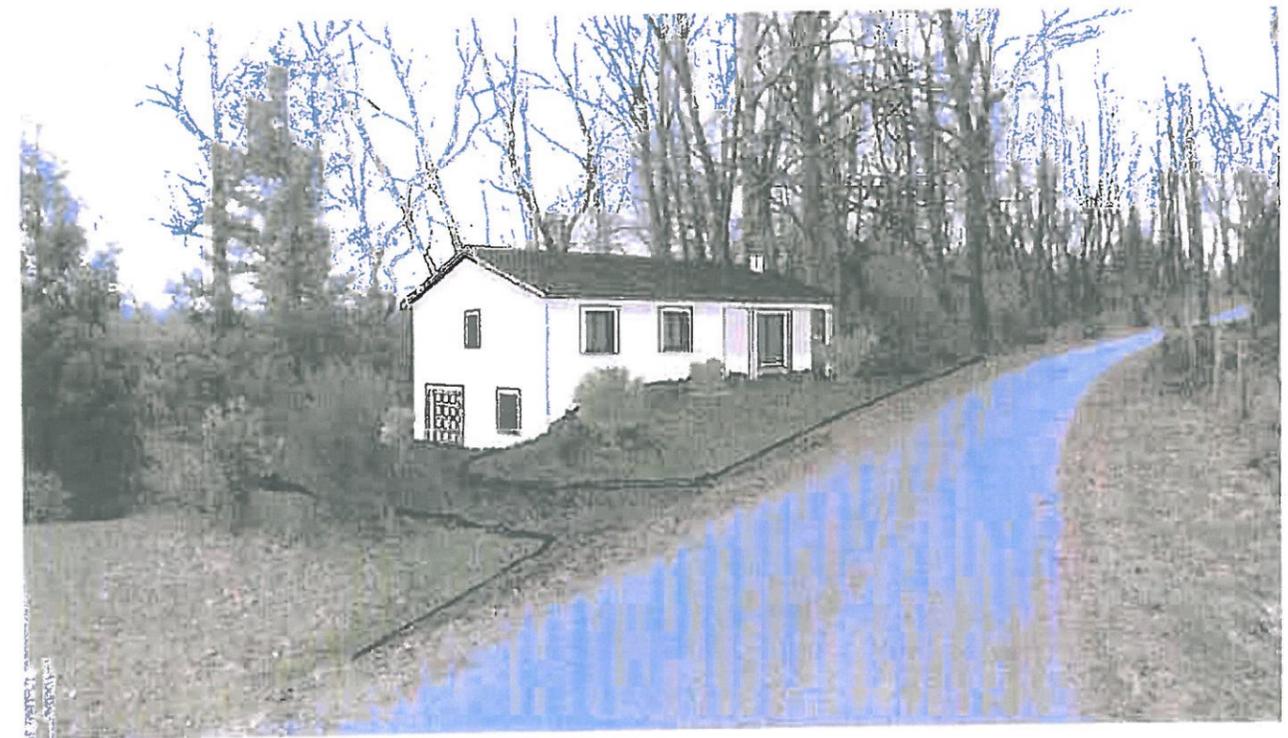
**Photo 02**



**Photo 03**



**PCMI 6**



# ANNEXE 4.

Département de la HAUTE - VIENNE

## CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

**Permis de Construire**

**S.A.R.L J - P - D - M**

**2 Avenue de Limoges  
87 270 COUZEIX**

**Adresse Chantier :**      **Route du Puy du Loup  
" Bled "  
87 270 BONNAC LA COTE**

Ces plans sont destinés uniquement à la demande de Permis de Construire et ne pourront être utilisés pour la réalisation du chantier que sous la responsabilité du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre.  
Aucune modification ne devra être faite sans l'accord du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre.

**Date : 27 Décembre 2012**

**Bureau de dessin**  
Plans - Permis de construire  
Nouvelles & Rénovations

**Pascal GENTY**

Chemin du cadou blanc  
Bouydettes  
87 270 CHAPTELAT

Port. : 05 21 29 65 76  
Buc. : 05 55 59 94 69

[pascal.genty@orange.fr](mailto:pascal.genty@orange.fr)

**Modifications :**

# S.A.R.L J-P-D-M

Route du Puy du Loup " Bled "  
87 270 BONNAC LA COTE

## CONSTRUCTION d'une MAISON D'HABITATION

Type	6		
Séjour - Salon	37,46	Garage	112,30
Cuisine	10,54		
Chambre 1	10,05	Porche	7,15
Chambre 2	10,06		
Chambre 3	10,05		
Chambre 4	10,05		
Bains	5,63	Surface de Plancher	
Wc	1,49	sous - sol	116,26
Dégt.	4,56	rez de chaussée	111,87
Penderies	4,46	étage	
Paller	0,50	Surface Total de Plancher	228,13
		déduction :	
		Garage + trémie	115,10
		S.D.P Retenue	113,03
		SURFACE TAXABLE	225,33
Surface Habitable	104,85	EMPRISE AU SOL	133,75

Ces plans sont destinés uniquement à la demande de Permis de Construire et ne pourront être utilisés pour la réalisation du projet que sous la responsabilité du Maître d'ouvrage ou du Maître d'œuvre.  
Aucune modification ne devra être faite sans l'accord du Maître d'œuvre ou du Maître d'ouvrage .

date:	Modifications:	Le propriétaire:
27-déc-12		
Echelle:		le
1/50 - 1/100		

Dossier de :

S.A.R.L J - P - D - M  
2 Avenue de Limoges  
87 270 COUZEIX

PCMI 4

### NOTICE

#### Situation :

Le terrain est situé au lieudit " Bled " Route du Puy du Loup commune de BONNAC LA COTE ( 87 270 ) ( Section A Z n° 146 et 150 avec une superficie totale d'environ 1 938 m<sup>2</sup> ).

#### Implantation :

Le projet consiste à construire une maison d'habitation de plain-pied sur sous-sol . La maison sera implantée à 10.00 ml et 16.00 ml. de la limite en façade avant . La limite de propriété gauche se trouve à 10.00 ml du pignon gauche de la maison , la limite droite à 7.80 ml. du pignon droit et le fond de parcelle à 37.00 ml. de la façade arrière . L'accès au garage se fera sur le pignon gauche du pavillon .

#### Relief :

Le terrain est en forte pente de l'angle avant-droit vers l'angle arrière-gauche ( env. 15% ) .

#### Paysage proche :

Terrain à bâtir en nature de bois et friche .

#### Paysage lointain :

A l'avant et sur les cotés : vue sur d'autres constructions plus ou moins récentes .  
A l'arrière : alternance de prés et de parties boisées .

#### Architecture et abords immédiats :

Les matériaux utilisés seront en harmonie avec l'environnement et de couleurs choisies dans le nuancier départemental . Les murs extérieurs seront montés en briques T.C creuses puis recouverts d'un enduit de façade (coloris et finition suivant nuancier départemental ) . Les menuiseries extérieures seront en PVC et Alu. de couleur blanche + volets roulants PVC et Alu. blanc . La couverture sera réalisée en tuiles mécaniques ciment 10/m<sup>2</sup> type Plein-ciel de teinte Muscade .

#### Assainissement - Branchements :

Assainissement : Les eaux vannes et usées seront traitées sur place par l'intermédiaire d'une FSTE 4 m<sup>3</sup> et d'un Epanchage 90 ml. ( après accord des services compétents ) et les eaux pluviales seront dirigées vers un puits perdu sur la parcelle .



CartoExplorateur 3 - Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF  
 © FFRP pour les illustrations et sentiers de randonnée GR®, GRP®, PR®

Département :  
**HAUTE VIENNE**

Commune :  
**BONNAC-LA-CÔTE**

Section : AZ  
 Feuille : 000 AZ 01

Échelle d'origine : 1/2000  
 Échelle d'édition : 1/2000

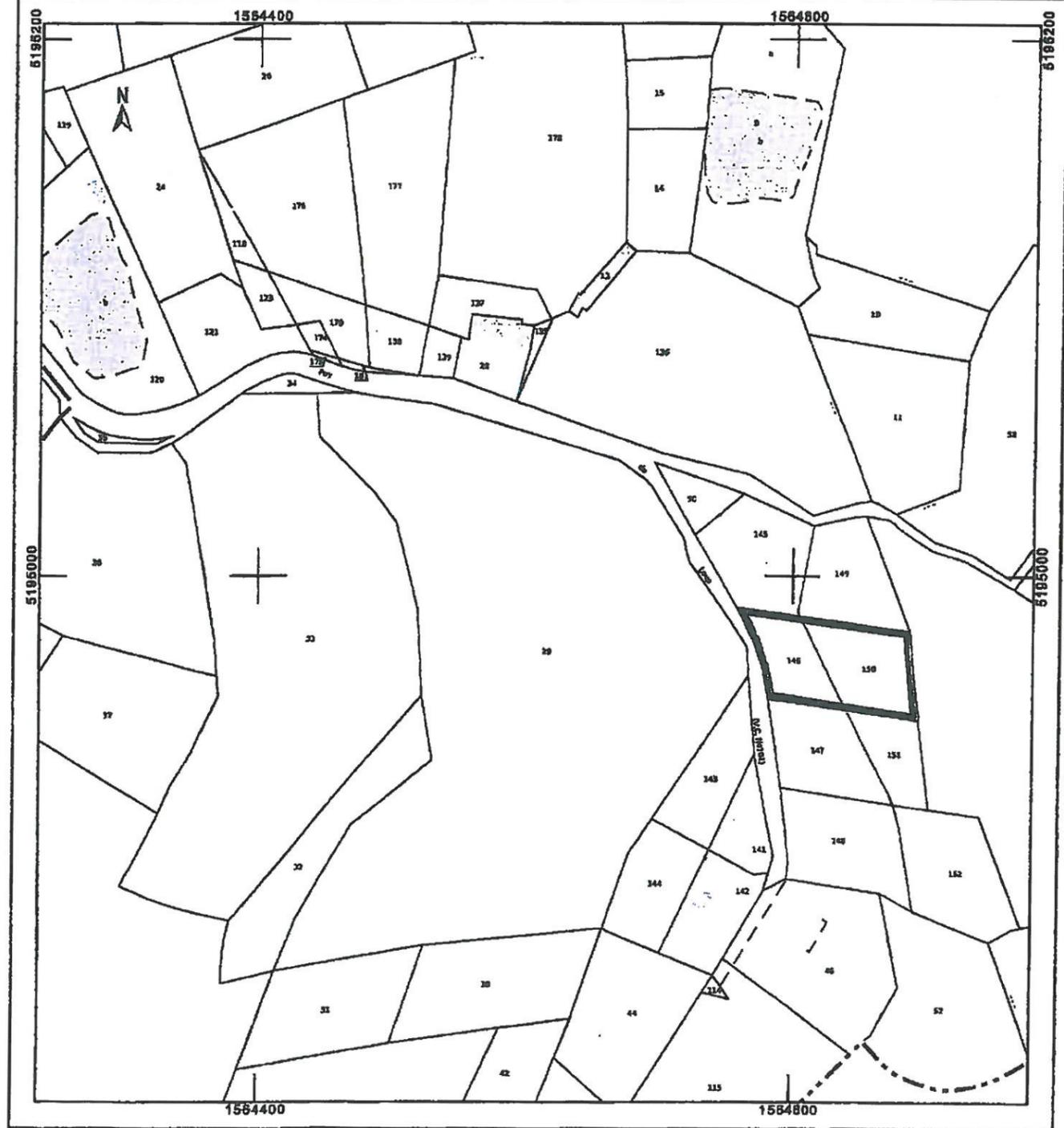
Date d'édition : 26/12/2012  
 (fuseau horaire de Paris)

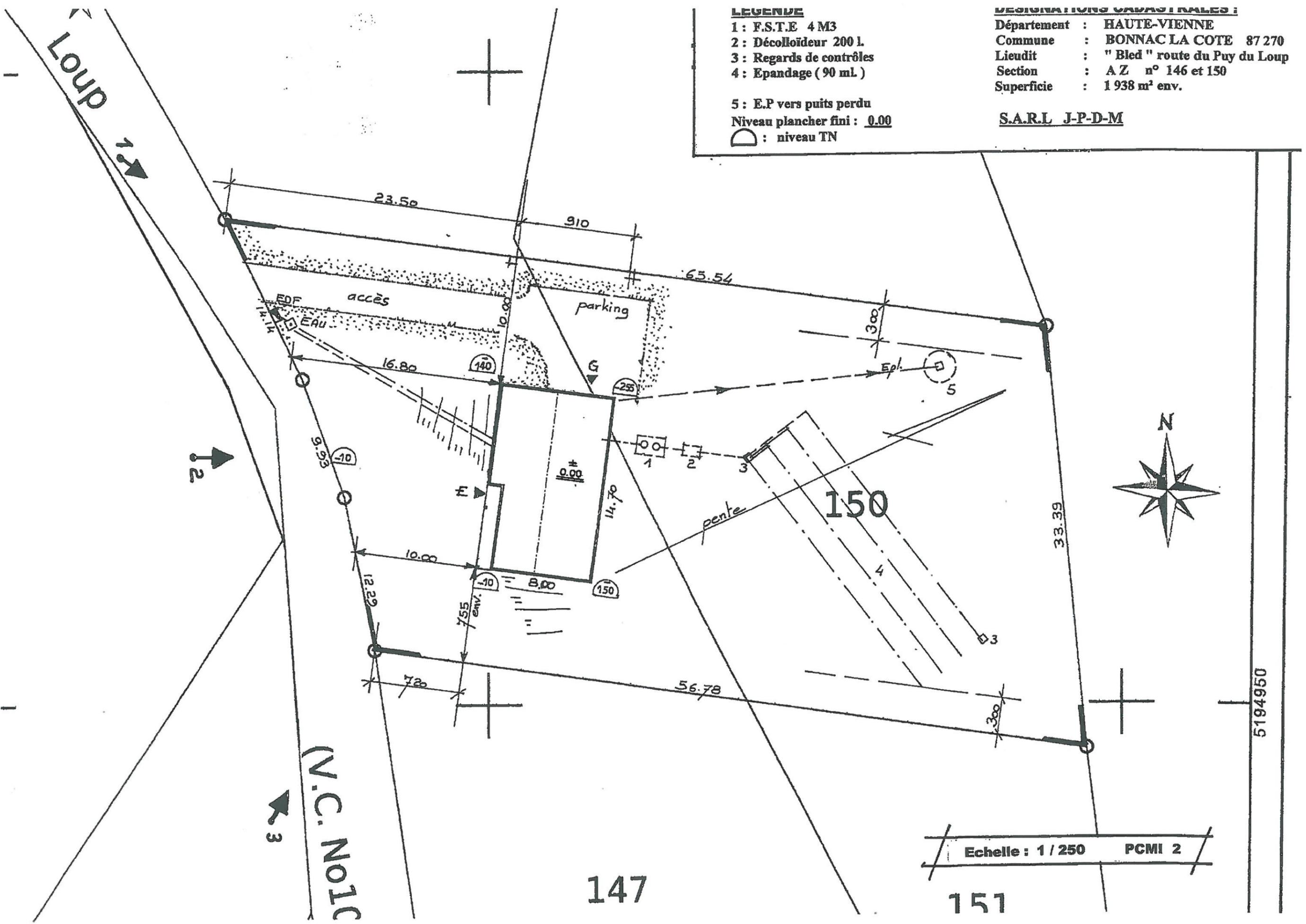
Coordonnées en projection : RGF83CC48  
 ©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
**EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ**

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
**LIMOGES**  
 Centre des Finances Publiques 30, Rue Cruveilhier 87050  
 87050 LIMOGES Cedex 2  
 tél. 05/55/46/59/07 -fax  
 Réception de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

Cet extrait de plan vous est délivré par :  
  
 cadastre.gouv.fr





**LEGENDE**

- 1: F.S.T.E 4 M3
  - 2: Décolloïdeur 200 l.
  - 3: Regards de contrôles
  - 4: Epanchage (90 ml.)
  - 5: E.P vers puits perdu
- Niveau plancher fini : 0.00  
 ◐ : niveau TN

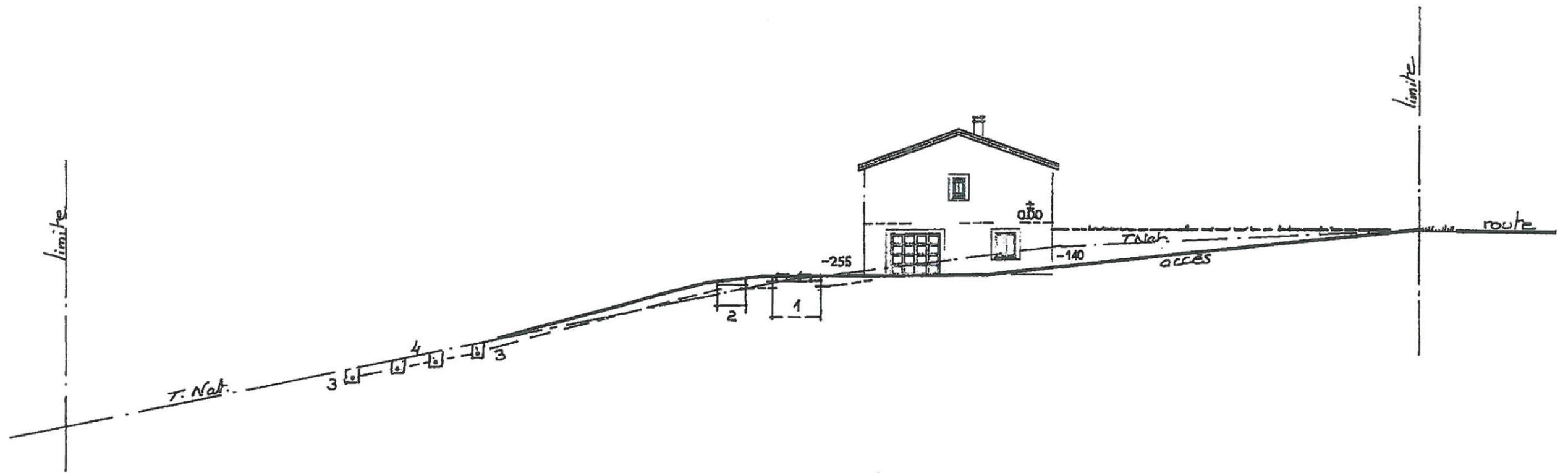
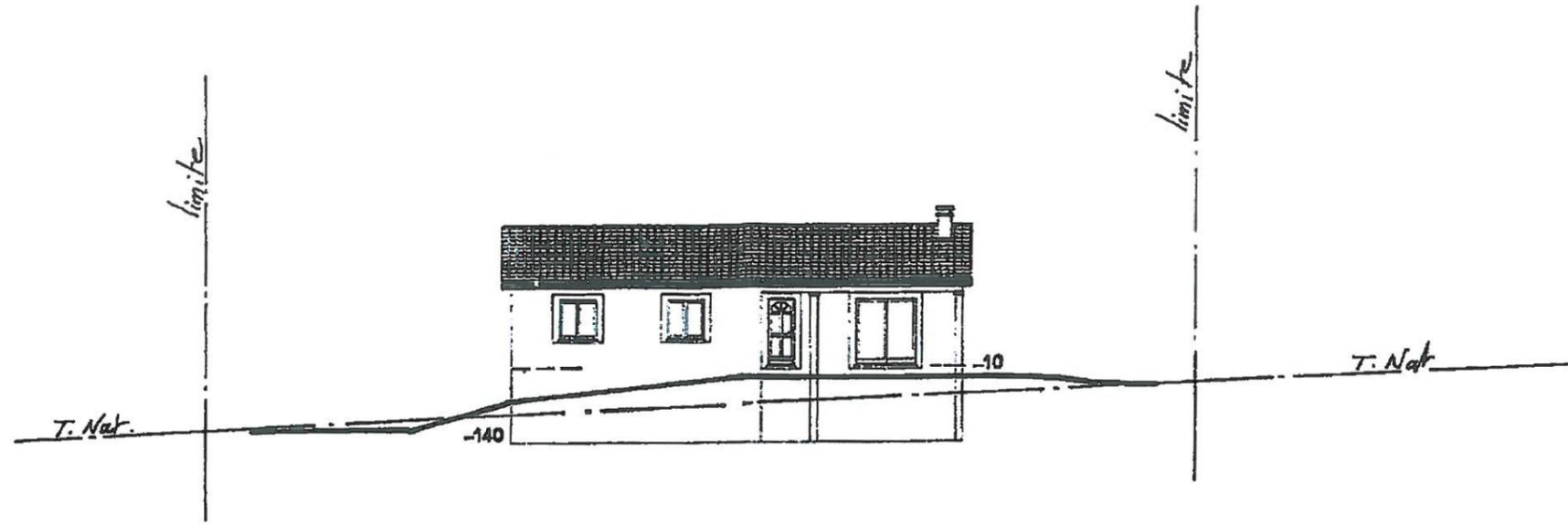
**DESIGNATIONS CADASTRALES :**

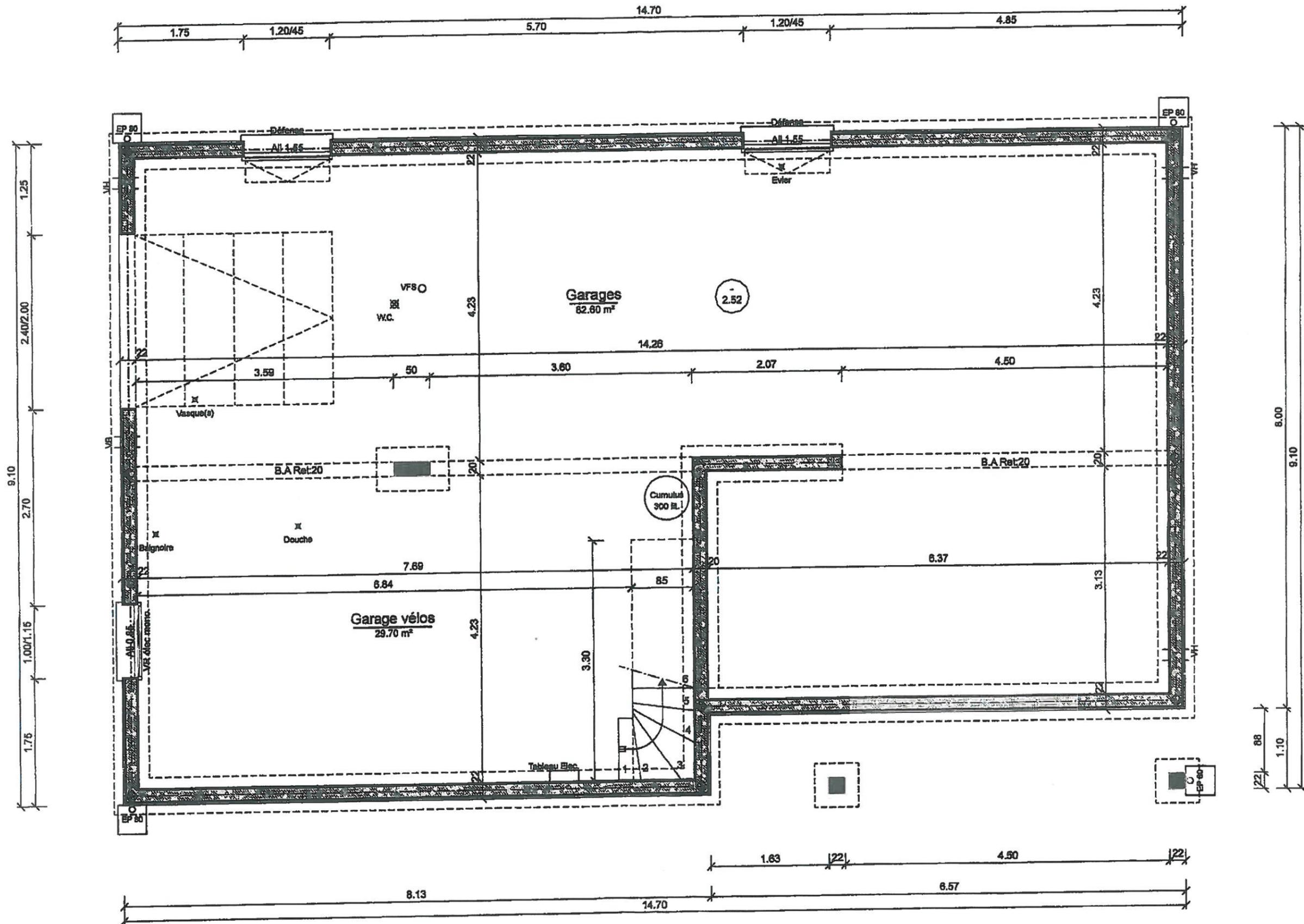
Département : HAUTE-VIENNE  
 Commune : BONNAC LA COTE 87 270  
 Lieudit : " Bled " route du Puy du Loup  
 Section : A Z n° 146 et 150  
 Superficie : 1 938 m² env.

**S.A.R.L J-P-D-M**

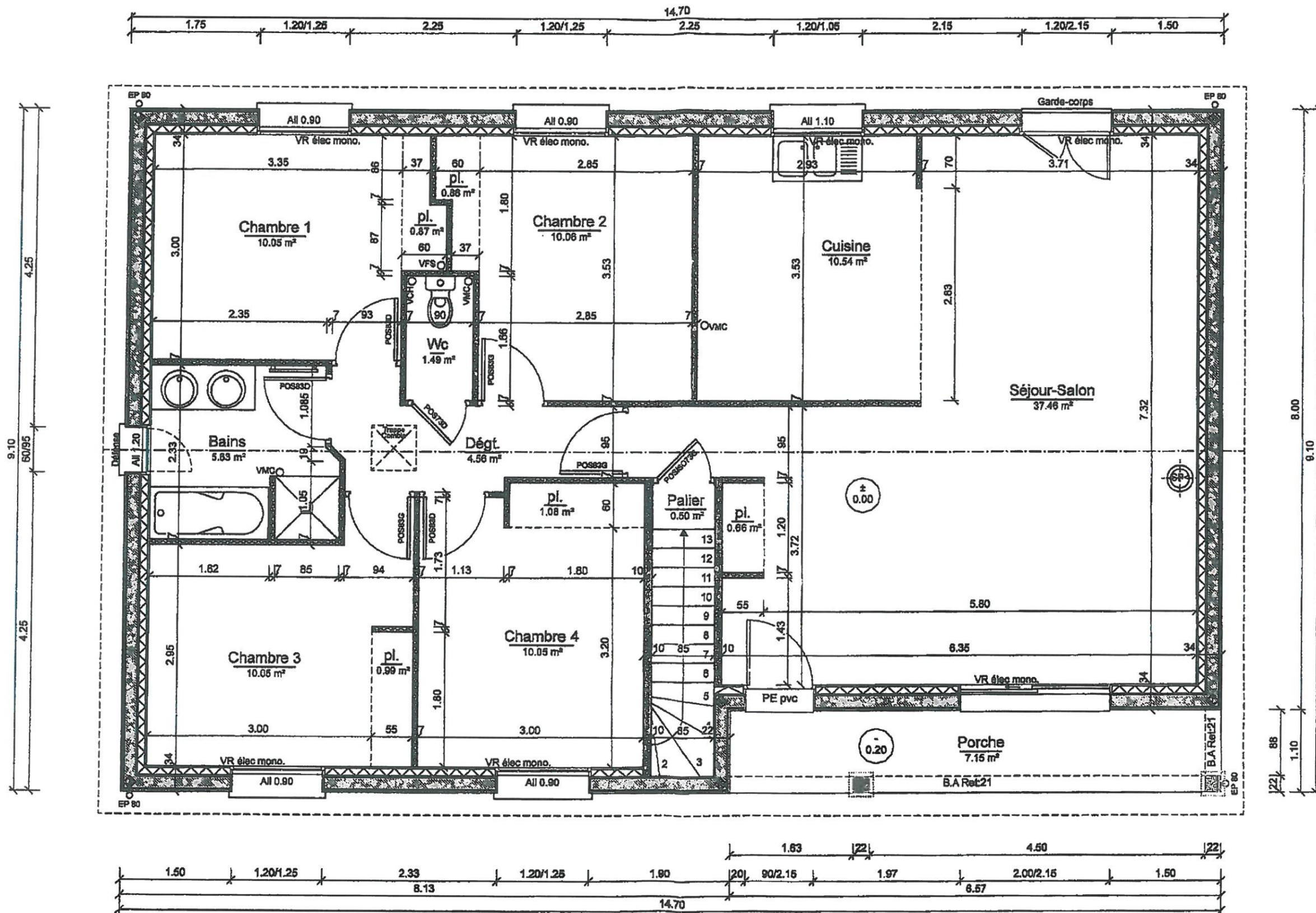
Echelle : 1 / 250 PCMI 2

5194950

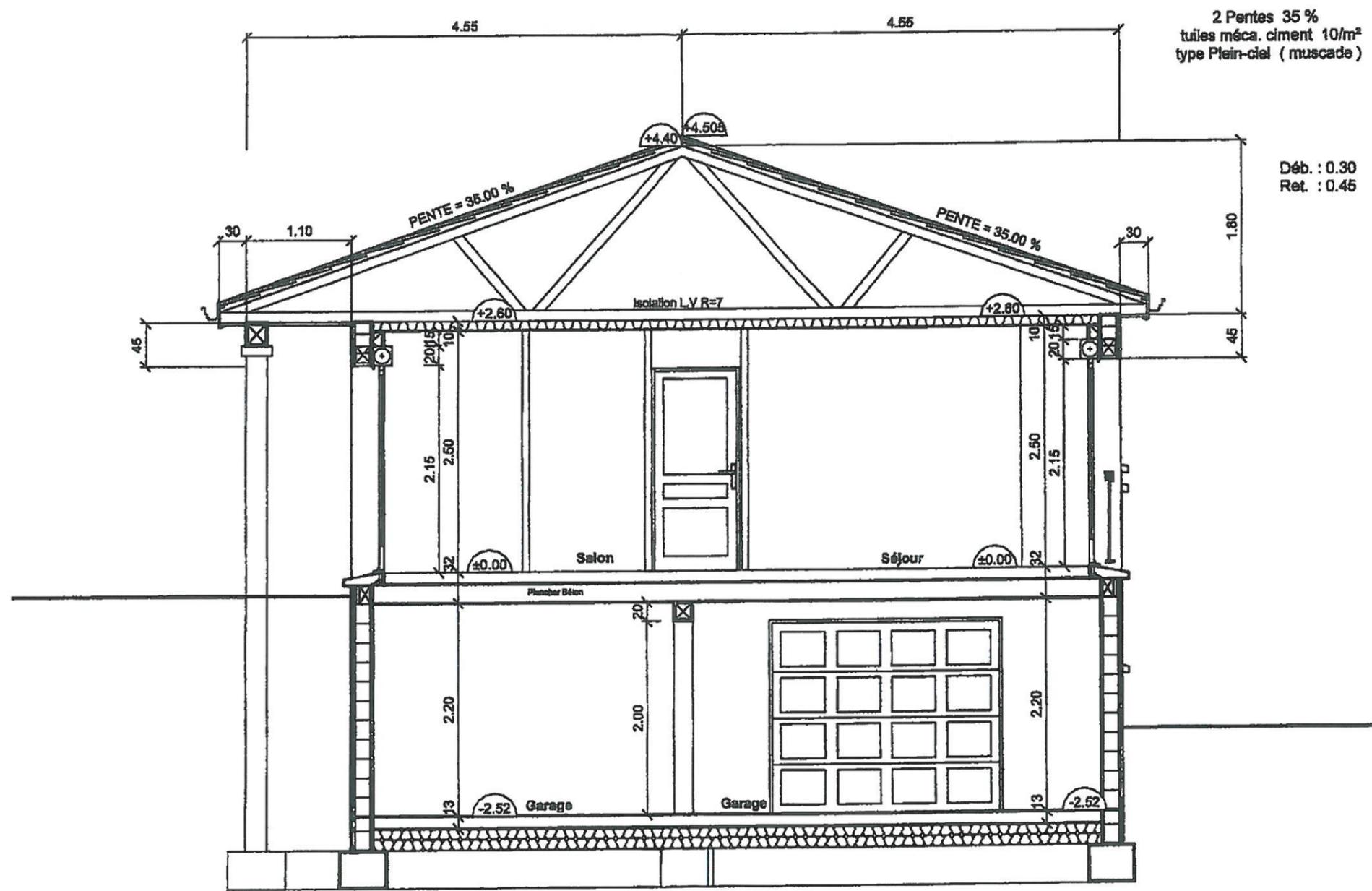




Ces plans sont destinés uniquement à la demande de Permis de Construire et ne pourront être utilisés pour la réalisation du chantier que sous la responsabilité du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre.  
Aucune modification ne devra être faite sans l'accord du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre.



Ces plans sont destinés uniquement à la demande de Permis de Construire et ne pourront être utilisés pour la réalisation du chantier que sous la responsabilité du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre.  
Aucune modification ne devra être faite sans l'accord du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre.



Coupe A-A 1 / 50

Ces plans sont destinés uniquement à la demande de Permis de Construire et ne pourront être utilisés pour la réalisation du chantier que sous la responsabilité du maître d'ouvrage ou du maître d'oeuvre .  
 Aucune modification ne devra être faite sans l'accord du maître d'ouvrage ou du maître d'oeuvre .